

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le mardi 13 novembre 2007 à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de monsieur, Serge Roy, maire.

Étaient présents:

Monsieur le maire, Serge Roy
Mesdames les conseillères, Diane Gervais et Josée Baril
Messieurs les conseillers, Michel Asselin, Richard Filion,
Jean-Guy Desmarchais et Bruno Laplante

Également présents : Micheline L. Morency, directrice générale
Me Jacques Robichaud, greffier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2007-11-270 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu d'approuver l'ordre du jour tel que modifié.

Point retiré :

2.6 États comparatifs semestriels – dépôt.

Point ajouté :

6.1 AGAIP – Souper-conférence 21 novembre 2007 – délégation.

6.2 Contestation d'évaluation devant le tribunal administratif du Québec : 6 boul. du Domaine – mandat à Dunton Rainville.

6.3 Engagement de personnel-cadre : directeur des Services communautaires.

6.4 Aide financière – fondation Sainte-Jeanne-de-Chantal (NDIP).

ADOPTÉE

2007-11-271 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 9 OCTOBRE ET DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 30 OCTOBRE 2007

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance régulière tenue le 9 octobre et de la séance spéciale du 30 octobre 2007 au moins 24 heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller, Bruno Laplante, appuyé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 9 octobre et de la séance spéciale du 30 octobre 2007, tel que présenté.

ADOPTÉE

2007-11-272 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS D'OCTOBRE 2007 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois d'octobre 2007, au montant de **67,492.66 \$**.

ADOPTÉE

2007-11-273 LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'OCTOBRE 2007– APPROBATION

Il est proposé par le conseiller, Bruno Laplante, appuyé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois d'octobre 2007, au montant de **705,098.15 \$**.

ADOPTÉE

2007-11-274 LISTE DES COMPTES SPÉCIAUX À PAYER DU MOIS D'OCTOBRE 2007 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller, Bruno Laplante, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu d'approuver la liste des comptes spéciaux à payer du mois d'octobre 2007, au montant de **307,608.47 \$**.

ADOPTÉE

2007-11-275 APPEL D'OFFRES – EMPRUNT DE 402 000 \$ PAR BILLETS (RÈGLEMENTS 345 ET 399)

Il est proposé par le conseiller, Bruno Laplante, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale pour son emprunt de 402,000 \$ par billets en vertu des règlements numéros 345 et 399, au prix de **98,005** échéant en série 5 ans comme suit :

33 500 \$	4,25 %	20 novembre 2008
35 300 \$	4,25 %	20 novembre 2009
37 300 \$	4,45 %	20 novembre 2010
39 300 \$	4,75 %	20 novembre 2011
256 600 \$	4,80 %	20 novembre 2012

Que les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

ADOPTÉE

2007-11-276 CONCORDANCE – EMPRUNT DE 402 000\$ PAR BILLETS (RÈGLEMENTS 345 ET 399)

Attendu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot se propose d'emprunter par billets un montant total de **402 000 \$** en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

Règlement numéro	Pour un montant de \$
345	379 600
399	22 400

Attendu qu'il serait avantageux pour la Ville de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations;

Attendu que la Ville désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes municipales et les emprunts municipaux (L.R.Q., chap. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus 12 mois lors d'un nouvel emprunt;

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est proposé par le conseiller, Bruno Laplante, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que les billets seront signés par le maire et le trésorier;

Que les billets seront datés du 20 novembre 2007;

Que les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

1. 33 500 \$
2. 35 300 \$
3. 37 300 \$
4. 39 300 \$
5. 41 500 \$
5. 215,100 \$ (à renouveler)

Que pour réaliser cet emprunt la Ville doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunts, c'est-à-dire pour un terme de :

- 5 ans (à compter du 20 novembre 2007), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 345. Chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

Que la Ville avait le 16 juillet 2007, un montant de 402 000 \$ à renouveler sur un emprunt original de 564 821 \$, pour des périodes de 5 et 10 ans, en vertu des règlements numéro 345 et 399;

Que la Ville emprunte les 402 000 \$ par billets, en renouvellement d'une émission d'un billet, pour un terme additionnel de 4 mois et 4 jours au terme original des règlements numéros 345 et 399.

ADOPTÉE

2007-11-277 RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE ET LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 25,000 \$ - DÉPÔT

Le maire dépose les documents suivants :

- Rapport du maire sur la situation financière de la Ville;
- Liste des contrats de plus de 25,000 \$ que la Ville a conclus depuis la dernière séance du conseil au cours de laquelle le maire a fait rapport de la situation financière de la Ville;

2007-11-277...suite

- Liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus depuis la dernière séance du conseil au cours de laquelle le maire a fait rapport de la situation financière de la Ville avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu que le rapport du maire sur la situation financière de la Ville soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité, au lieu et place d'une distribution de porte-à-porte.

ADOPTÉE

2007-11-278 AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

Monsieur le conseiller, Jean-Guy Desmarchais, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement de zonage. Ce règlement aura notamment pour objet de corriger des erreurs d'écriture, de clarifier certains articles, de numéroter certains tableaux et d'y corriger des erreurs.

2007-11-279 PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 437-6 : RÈGLEMENT MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 437

Considérant qu'il y a lieu de modifier de nouveau le règlement de zonage n° 437 aux fins notamment de corriger des erreurs d'écriture, de clarifier certains articles, de numéroter des tableaux et d'y corriger des erreurs;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation doit être tenue afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer, tel que prévu par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Il est proposé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais, appuyé par le conseiller, Bruno Laplante et résolu d'adopter le premier projet de Règlement n° 437-6, intitulé « Règlement modifiant diverses dispositions du Règlement de zonage n° 437. ».

Qu'une assemblée publique de consultation soit tenue au Carrefour Notre-Dame-de-L'Île-Perrot-Dame, à la date et à l'heure déterminées par le greffier.

ADOPTÉE

2007-11-280 CONTRAT DE SERVICES À LES CONSULTANTS LBCD POUR LA MISE À JOUR DES STATIONS DE POMPAGE

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu d'accorder à **Les Consultants LBCD** un contrat de services pour la mise à jour des stations de pompage, pour la somme de **12 000 \$**, plus taxes; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-321-00-411. Le contrat est à prix forfaitaire.

ADOPTÉE

2007-11-281 **CONTRAT DE SERVICES À CDGU INC. POUR LA CONCEPTION DES PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS D'UNE PISTE CYCLABLE SUR LE BOULEVARD ST-JOSEPH NORD**

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu d'accorder à Les Consultants en développement et gestion urbaine **CDGU inc.** un contrat de services pour la conception des plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement d'une piste cyclable sur le boul. St-Joseph Nord, au coût de **20 150 \$**, plus taxes; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-22-722-000-411.

ADOPTÉE

2007-11-282 **TOPONYMIE : DÉSIGNATION DE LA RUE JULIE-DESCHAMPS – LOT 3 758 117**

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu de désigner le futur lot numéro 3 758 117 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil, comme étant la rue « Julie-Deschamps ».

ADOPTÉE

2007-11-283 **PROJET « LE MILLÉNIUM 2 » : ATTESTATION DE NON-OBJECTION À LA DEMANDE D'AUTORISATION AU MDDEP POUR LE PROJET D'INSTALLATION D'UN SYSTÈME D'ÉGOUT SUR LE LOT 2 070 018**

Considérant notamment les articles 22, 32, 32.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour le projet de construction de services municipaux (Aqueduc, égouts sanitaire et pluvial) et d'infrastructure de rue, dans le cadre du projet domiciliaire « Le Millénum 2 ».

ADOPTÉE

2007-11-284 **COUR MUNICIPALE RÉGIONALE : AUTORISATION DE FERMETURE DES DOSSIERS NO 04-01887-0 ET 97-04880-0**

Il est proposé par le conseiller, Bruno Laplante, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu d'autoriser la Cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges à fermer les dossiers portant les numéros 04-01887-0 (constat d'infraction no N492594) et 97-04880-0 (constat N12651).

ADOPTÉE

2007-11-285 **DÉNEIGEMENT DU CARREFOUR NOTRE-DAME :
RENOUVELLEMENT DU CONTRAT AVEC EXCAVATION PATRICE
GOUGEON**

Considérant que par la résolution n° 2006-11-293, le contrat de déneigement du Carrefour Notre-Dame a été accordé à Excavation Patrice Gougeon;

Considérant qu'en vertu des documents d'appel d'offres SC2006-03, le contrat est renouvelable.

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu de renouveler, pour la saison 2007-2008, le contrat accorder à **Excavation Patrice Gougeon** pour le déneigement du Carrefour Notre-Dame, au coût de **6 400 \$** majoré de l'IPC pour la région de Montréal au 1^{er} décembre 2007 selon Statistique Canada, plus taxes, conformément aux documents d'appel d'offres SC2006-03; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-719-00-435.

ADOPTÉE

2007-11-286 **PAIEMENT À LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES DES BACS
ROULANTS DE RÉCUPÉRATION**

CONSIDÉRANT que la MRC de Vaudreuil-Soulanges a, par déclaration, obtenu compétence relativement à tout le domaine de la gestion des matières résiduelles destinées à la récupération et ce, à l'égard de toutes les municipalités locales dont le territoire est compris dans le sien;

CONSIDÉRANT que la MRC entend généraliser, pour l'utilisation des matières résiduelles, l'utilisation de bacs roulants d'une capacité de 360 litres;

CONSIDÉRANT que la MRC a demandé aux municipalités de lui indiquer le choix du mode de paiement des bacs roulants livrés.

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot paie comptant à la MRC de Vaudreuil-Soulanges l'ensemble des bacs roulants de récupération qui lui ont été livrés.

ADOPTÉE

2007-11-287 **PREMIERS RÉPONDANTS : SIGNATURE DE L'ENTENTE AVEC LES
PREMIERS RÉPONDANTS DE L'ÎLE-PERROT ET VILLE DE L'ÎLE-
PERROT**

Il est proposé par le conseiller, Bruno Laplante, appuyé par le conseiller, Jean- Guy Desmarchais et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot signe avec les Premiers Répondants de L'île-Perrot et Ville de L'Île-Perrot, l'entente des Premiers Répondants : le maire et le greffier sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente à intervenir.

ADOPTÉE

2007-11-288 **ASSOCIATION DES GENS D’AFFAIRES DE L’ÎLE-PERROT : SOUPER-CONFÉRENCE DU 21 NOVEMBRE 2007 – DÉLÉGATION**

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu que les conseillers, Jean-Guy Desmarchais et Michel Asselin, soient délégués pour représenter la Ville au souper-conférence de l’AGAIP, le 21 novembre 2007, et à cette fin, que la Ville achète 2 billets, au coût total de **80 \$**; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-111-00-310.

ADOPTÉE

2007-11-289 **CONTESTATION D’ÉVALUATION DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC : 6 BOULEVARD DU DOMAINE – MANDAT À DUNTON RAINVILLE**

Il est proposé par le conseiller, Bruno Laplante, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu de mandater le cabinet d’avocats Dunton Rainville pour représenter la Ville de Notre-Dame-de-L’Île-Perrot devant le Tribunal administratif du Québec, dans le dossier de contestation de l’évaluation foncière déposée par M. Gaétan Aumais, concernant le 6 boulevard du Domaine; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-151-00-412.

Que pour pourvoir au paiement des honoraires reliés à ce mandat, le Conseil autorise le trésorier à transférer les sommes nécessaires au poste budgétaire 1-02-151-00-412 (services juridiques – évaluation) à même le solde disponible au poste budgétaire 1-02-141-00-412 (services juridiques, greffe).

ADOPTÉE

2007-11-290 **ENGAGEMENT DE PERSONNEL-CADRE : DIRECTEUR DES SERVICES COMMUNAUTAIRES**

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu d’engager monsieur **Patrick Lafleur**, au poste de directeur des Services communautaires, à compter du 3 décembre 2007, selon les conditions prévues à l’entente des cadres en vigueur, au salaire annuel de 55,000 \$; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-711-00-110.

ADOPTÉE

2007-11-291 **AIDE FINANCIÈRE : FONDATION SAINTE-JEANNE-DE-CHANTAL (NDIP)**

Il est proposé par le conseiller, Richard Filion, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L’Île-Perrot verse la somme de **200 \$** à la Fondation Sainte-Jeanne-de-Chantal (NDIP), à titre d’aide financière pour la préservation, la conservation et la promotion de l’église Sainte-Jeanne-de-Chantal, du presbytère de la chapelle du Souvenir, des deux cimetières et leurs biens immobiliers; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-621-00-992.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS

- Procès-verbal de correction du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 12 juin 2007;
- Rapport de la consultation publique du 11 novembre 2006;
- Certificat des résultats de la procédure d'enregistrement pour le règlement no 452-1 modifiant le règlement d'emprunt no 452;
- Rapports de la Gestion du territoire – juin, juillet, août, septembre et octobre 2007.

PÉRIODE PUBLIQUE DE QUESTIONS

2007-11-292 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par le conseiller, Bruno Laplante et résolu de lever la séance à **20h48**.

ADOPTÉE

Serge Roy
Maire

Me Jacques Robichaud
Greffier

/vc

